

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1759

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

489 314 013 RCS Lyon.

ALTESYS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1020000.00 EUR.

Adresse : 1, Rue Jean Carmet, 69800 Saint-Priest.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte ssp signé par voie électronique en date du 10 novembre 2022 - - La société TEAMWORK MANAGEMENT FRANCE, SAS, au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est 1 rue Jean Carmet 69800 SAINT PRIEST, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 478 368 871 RCS LYON ET - La société ALTESYS, SAS au capital de 1 020 000 euros, dont le siège social est 1 rue Jean Carmet 69800 SAINT PRIEST, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 489 314 013 RCS LYON Ont établi un projet de fusion par absorption de la société ALTESYS par la société TEAMWORK MANAGEMENT FRANCE. A ce titre, La société ALTESYS ferait apport à la société TEAMWORK MANAGEMENT FRANCE de la totalité de son actif évalué à 14 022 747 euros et de la totalité de son passif évalué à 8 807 480 euros, et après déduction du montant des dividendes distribués à hauteur de 500 000 euros, soit un apport d'une valeur nette de 4 715 267 euros. En rémunération de ces apports, le capital social de la société TEAMWORK MANAGEMENT FRANCE sera ainsi augmenté de 671 900 € et porté de 1 000 000 € à 1 671 900 € et sera divisé en 16 719 actions de 100 €. Les actions nouvelles de la société TEAMWORK MANAGEMENT FRANCE porteront jouissance au jour de la réalisation définitive de l'opération de fusion. Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes composant actuellement le capital et soumises à toutes les dispositions statutaires. La différence entre la valeur nette des apports transmis, soit 4 715 267 euros, et la valeur nominale des actions créées de la société TEAMWORK MANAGEMENT FRANCE, soit 671 900 euros ressort à un montant de 4 043 367 euros et représente une prime de fusion. L'évaluation des apports est faite avant la détermination des valeurs comptables définitives telles qu'elles seront fixées à la date d'effet soit au 31 décembre 2022 à minuit L'ajustement des valeurs d'apport à la date de prise d'effet de la fusion soit au 31 décembre 2022 à minuit devra corriger les valeurs définitives d'apport à la date d'effet de l'opération en contrepartie de la modification à la hausse ou à la baisse de la prime de fusion en fonction de l'actif net définitif arrêté à la date d'effet de la fusion. Conformément aux dispositions de l'article L 236-4 du Code de Commerce, il est précisé que la

présente fusion prendra effet au 31 décembre 2022 à minuit. Toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis pourront faire l'objet jusqu'à cette date incombent à la société ALTESYS et la société TEAMWORK MANAGEMENT FRANCE accepte dès à présent de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 31 décembre 2021. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L 236-14 du Code de Commerce. Le projet a été établi sous diverses conditions suspensives dont l'approbation dudit projet par les associés de chacune des sociétés concernées. Le projet de fusion établi le 10 novembre 2022 a été déposé le 10 novembre 2022, au nom des deux sociétés, au greffe du Tribunal de LYON. Pour avis..

